



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

La séance extraordinaire du conseil municipal prévue le mardi 11 janvier 2022 à 20h00 se fera à huis clos (sous réserve des directives de la santé publique).

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à **adjointe.direction@sasr.ca** ou par téléphone au **450-787-3497** au plus tard à 16h00, le mardi 11 janvier 2022. Les réponses aux questions seront répondues lors de la séance. Le lendemain, en fin de journée, un enregistrement audio sera disponible sur le site web.

Les citoyens qui ne peuvent se présenter sont invités à soumettre leurs questions **par courriel à adjointe.direction@sasr.ca** ou **par téléphone au 450-787-3497 au plus tard à 16h00, le mardi le 11 janvier 2022.**

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 22 décembre 2021.



Cynthia Bossé
Directrice générale